

Communiqué de presse

Paris, le 25 mai 2020

MODALITES DE MISE A DISPOSITION OU DE CONSULTATION DES INFORMATIONS RELATIVES A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE (ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE) DU 16 JUIN 2020

L'assemblée générale mixte (ordinaire et extraordinaire) de la société CEGEREAL S.A. se tiendra le 16 juin 2020 à 10 heures, au siège social 42 rue de Bassano - 75008 Paris.

L'avis préalable comportant l'ordre du jour et les projets de résolutions a été publié au BALO (Bulletin des Annonces Légales Obligatoires) le 6 mai 2020 (bulletin n° 55).

L'avis de convocation sera publié au BALO (bulletin n° 64) le 27 mai 2020 et dans le Journal Spécial des Sociétés n°32 le 30 mai 2020.

Les documents préparatoires à l'assemblée énoncés par l'article R. 225-73-1 du Code de commerce sont en ligne sur le site internet de la société (www.cegereal.com).

Les documents prévus par l'article R. 225-83 du Code de commerce sont tenus à la disposition des actionnaires à compter de la convocation de l'assemblée, conformément aux dispositions réglementaires applicables :

- Tout actionnaire nominatif peut, jusqu'au cinquième jour inclusivement avant l'assemblée, demander à la société de lui envoyer ces documents. Pour les titulaires d'actions au porteur, l'exercice de ce droit est subordonné à la fourniture d'une attestation de participation dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité ;
- Tout actionnaire peut en prendre connaissance au siège social de la société.